

20 juil 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

## Aide financière pour la prévention du cambriolage

Sur proposition de Monsieur Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une prolongation de l'aide financière de l'Etat a certaines communes, dans le domaine de la sécurité et de la prévention du cambriolage.

Sur proposition de Monsieur Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une prolongation de l'aide financière de l'Etat a certaines communes, dans le domaine de la sécurité et de la prévention du cambriolage.

Le projet accorde une prolongation pour l'année 2005 des aides à certaines communes, dans le domaine de la sécurité et de la prévention du cambriolage. Grâce à cette aide, les communes peuvent accorder une prime "cambriolage", un incitant financier pour les citoyens qui prennent des mesures techniques préventives contre le cambriolage. Les habitants de 66 communes peuvent ainsi recevoir une prime de maximum 250 euros. Celle-ci couvre une partie des coûts de sécurisation de leur habitation. Les primes sont financées pour un tiers par les communes et pour deux tiers par l'Etat fédéral. Le système de prime est prolongé chaque année et un montant de 10.000.000 BEF (247.893,52 euros) est réservé pour ce faire, depuis 1999, au Fonds de sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe